

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2018
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 14 JUIN 2018**

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire
Mme Annabelle MARCHE, 1ère adjointe,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint
M. Jacques BOITTE
M. Robert SLOVES
Mme Annabelle MERIEAU
M. Nicolas AUMONIER
Mme Anne-Marie CHEVALIER
Mme Maud STORTZ,
Mme Anne-Marie CHEVALIER
Mme Françoise POUCHUCQ
M. Mickaël STIENT,

ABSENTS EXCUSES

Mme Aurélie LEFEBVRE,
Mme Anne BLOOMFIELD, procuration donnée à Mme Annabelle MERIEAU,
M. Michel GALMEL

Soit 14 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Claire BLOT en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque approuve le précédent compte rendu

2) ADHESION de Saint-Aubin-sur Gaillon à S.N.A. : Décision du Conseil

Monsieur le Maire relate au Conseil les événements juridiques relatifs à l'adhésion de la commune de St Aubin-sur Gaillon à SNA et l'obligation de reprendre toutes les délibérations nécessaires afin de respecter les règles et délais légaux. Ainsi
Le Conseil Municipal de TILLY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-26 et L5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-44 du 8 septembre 2017, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI2017-45 du 8 septembre 2017, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, émettant un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale et signifiant son souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, portant retrait de la communauté de commune Eure Madrie Seine et adhésion à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-141 de Seine Normandie Agglomération du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°D18-04-001 du 24 avril 2018 de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, portant retrait de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/18-68 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 14 mai 2018, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Vu les arrêts du Conseil d'Etat n°415471 et 415476 en date du 4 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Maire, détaillant le contexte de la demande d'adhésion présentée par Saint-Aubin-sur-Gaillon et les conséquences qu'une telle adhésion emporterait, notamment en matière de compétences, de fiscalité et de gouvernance ;

Considérant que le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté d'adhésion de Saint-Aubin-sur-Gaillon le 4 avril 2018 et qu'il convient de reprendre la procédure ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, avec un effet immédiat au caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral d'adhésion à venir, et à titre subsidiaire au 1er janvier 2019, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Madame/Monsieur le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

3) VENTE PARCELLE COMMUNALE à M. Jacques Beaufour : fixation du prix de vente:

Il est demandé au Conseil de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle proche du calvaire rue de Paris. Maître Foucher, en charge de la rédaction de l'acte propose 70 € du m².

Le Conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le prix de 70€ le M² et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire informe que la cession prendra du retard dans la mesure où le géomètre n'a pas respecté l'emprise du poste électrique et doit revoir le bornage.

4) R.G.P.D. : Nomination d'un responsable et adhésion à un organisme sécurité informatique:

Le Conseil est informé de l'obligation de mettre en place les procédures RGPD dans les services de la Mairie. Il est donc proposé au Conseil de nommer Madame Claire BLOT notre secrétaire comme déléguée des protections de données. Dans le cas où notre secrétaire ne serait pas reconnue et habilitable par la Préfecture, Monsieur Robert SLOVES prendrait en charge cette charge.

Unanimité du Conseil.

5) PARCOURS EMPLOI COMPETENCE: Convention de Formation 1 à 3 jours, Autorisation de signature. :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pu obtenir une subvention de l'Etat pour financer pendant un an sur la base de 45% du revenu de Pascal TAVERNA notre agent technique à condition de proposer une formation de 1 à 3 jours avant sa titularisation. Le Conseil après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer convention avec pôle emploi.

6) TABLEAU DES EFFECTIFS: Confirmation de création d'un poste de rédacteur administratif au 1er juin 2018. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire évoque le départ en retraite de Josette RIMBOT notre secrétaire depuis maintenant 20 ans et la remercie pour les services rendus à la collectivité.

La commune avait, bien sûr, anticipé son départ et il avait été délibéré lors du précédent Conseil :

- la création d'un emploi de rédacteur administratif à temps non complet 17 heures par semaine (17/35ème).
- la suppression d'un emploi de rédacteur administratif principal.

Le Conseil confirme cette modification du tableau des effectifs et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) SECURITE INCENDIE: installation d'hydrants

Monsieur le Maire informe le Conseil que la responsabilité du Maire est engagée dans la protection incendie de la commune. Ainsi après avoir rassemblé tous les éléments avec l'assistance du SDIS lors d'une visite souhaitée sur le territoire de TILLY, il ressort que l'ensemble d'éléments du dispositif communal est correct à l'exception de deux points incontrôlables. L'un aux abords du 32 rue grande, l'autre à Corbie 2 rue du Hameau. D'ores et déjà ce contrôle est programmé par Véolia qui nous communiquera les essais réalisés sur ces deux postes. La mise en conformité sera programmée dans les délais les plus brefs.

Lors de la visite avec les services de secours incendie, Monsieur le Maire a proposé de visiter deux points sensibles, l'un à hauteur du 55 rue Grande, l'autre au niveau du calvaire de la rue de Paris. Il a été relevé que ces deux secteurs étaient encore sécurisés mais que l'apport de bornes d'incendie serait un confort certain pour les interventions. A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à saisir VEOLIA pour la mise en conformité et à engager l'installation des nouveaux hydrants sur la commune. Il est précisé que les crédits pourront être pris sur le budget d'investissement 2018 si nécessaire.

8) FETE DU VILLAGE ET FOIRE A TOUT :

Il est rappelé au Conseil que la fête du village se tiendra le samedi 30 juin et la foire à tout le 01 juillet. Monsieur le Maire remercie Sébastien BOITTE pour le prêt des champs afin de tirer le feu d'artifice le samedi soir qui sera tiré à 23h00 après le pique-nique

dans la cour de la mairie suivi de la retraite aux flambeaux.

9) INFORMATIONS AU CONSEIL.

a)- Kermesse écoles : Madame la Directrice de l'école de Tilly informe le Conseil municipal de la kermesse qui aura lieu demain samedi 23 juin avec la remise des prix vers midi. Le Conseil fera son possible pour être présent mais aurait souhaité être invité plus tôt pour prendre ses dispositions.

b)- Voirie : Monsieur le Maire informe l'intervention de la société DTP2I le 25 juin dès 8h afin de boucher les trous en formation sur la commune. Ce passage était programmé depuis avril sous réserve météo. Un deuxième passage est prévu pour finaliser et anticiper les futures formations. Monsieur le Maire remercie les administrés de leur patience et souhaite que les routes du Tour de France soit aussi bien loties que celles de TILLY.

c)- Regard jardins de Tilly : Dossier en expertise ; Monsieur Robert SLOVES maintient sa pression pour clore le sujet.

d)- Tonte Corbie : Monsieur le Maire informe être intervenu à nouveau pour l'entretien des espaces verts sur Corbie.

Le Conseil fait remarquer que ce problème est récurrent et qu'il serait souhaitable de formaliser ce dossier avec l'entreprise en charge du secteur ou bien le confier à une autre.

e)- Fête communale : Il est remonté l'information que l'an prochain le 1^{er} samedi de juillet serait le 6 juillet jour du départ en vacances des écoliers. Monsieur le Maire propose de fixer annuellement la date de la fête au plus proche du 30 juin.

Le conseil n'est pas opposé à cette suggestion.

f)- SIEGE : Monsieur le Maire met à disposition le procès verbal de la réunion du comité syndical du 26 mai 2018.

10) QUESTIONS DIVERSES.

a)- IX-CHANGE : Monsieur le Maire demande au Conseil de pouvoir se doter d'un outil informatique compatible avec notre domaine Horizon village afin de transmettre par voie dématérialisée tous les flux aussi bien vers la DGFIP ainsi que la Préfecture.

En effet, nous avons été relancé pour rendre effective cette dématérialisation en passant par la plate-forme « act'eure ».

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec JVS pour l'utilisation de IX-CHANGE.

b)- Décision modificative :

Notre trésorière avait, en avril, informé la commune d'un report par mégarde sur le budget 2018, d'une correction de 2017. Afin de corriger cette anomalie, il est souhaitable de délibérer sur une modification budgétaire supprimant le 215538-041 (-3100€) et de reprendre cette somme au compte 2111 du budget d'investissement.

Monsieur le Maire remercie Madame DAIRIEN pour le suivi de notre budget.

Le Conseil à l'unanimité approuve et décide cette modification.

c)- Attributions compensations :

Monsieur le Maire informe que le recours au tribunal administratif de Rouen est déposé par le cabinet EMO HEBERT au nom des communes concernées.

D'ores et déjà, les services financiers de SNA nous ont notifié une régularisation en notre faveur d'un montant de 23 788.01€ qui sera versé avant la fin de l'exercice.

Cette décision nous réconforte sur la manière dont le cabinet CALIA a traité le dossier sans s'assurer des sources fournies par les services.

Le linéaire voirie en est un deuxième exemple.

d)- Mutuelle AXA :

Le siège du groupe AXA assurance se propose d'attribuer une ristourne de 30% sur ses contrats privés en faveur des habitants de la commune qui contracteraient une mutuelle avec cette compagnie.

Le Conseil reporte sa décision afin d'avoir une présentation par la compagnie.

e)- Fonds de concours SNA : Préau

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'inscription aux fonds de concours pour le projet d'aménagement du parking de la maison des associations est refusée pour motif de compétence.

Il a été proposé dans la foulée de remplacer ce dossier par un autre projet en cours d'étude. Nous avons dans nos projets scolaires la volonté d'inscrire un préau dans la cour de l'école. Ce projet est accepté et il est demandé au Conseil de délibérer afin de solliciter la subvention de 1 600 € attribuable par SNA.

A l'unanimité le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

f)- Q.d. Madame MARCHE

1-Saule pleureur branche cassée : une intervention sera demandée au prestataire des espaces verts pour le mois de novembre.

2-Madame MARCHE a été confrontée, pendant l'absence de Monsieur le Maire et de l'adjoint en charge des travaux, à des demandes des riverains pour des travaux devant leur propriété. Madame MARCHE sollicite l'appui du bureau exécutif pour connaître la conduite à tenir.

Monsieur le Maire rappelle que notre agent technique a un planning, sa mission est définie par l'adjoint en charge des travaux en fonction de ses horaires rémunérés. Le travail exécuté par l'agent répond à un objectif collectif et ne peut être détourné pour un intérêt privé.

Si un administré souhaite une intervention particulière, il doit en faire la demande auprès de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que la tradition dans nos villages ruraux est que chacun apporte sa contribution dans l'entretien des abords des propriétés y compris sur son trottoir mais aussi entre voisins.

3-Déversement des eaux de piscine chlorée dans la mare :

Madame MARCHE fait remonter au Conseil le constat de déversement sur la voie publique d'eaux qui ne sont pas issues des retombées pluviales.

Monsieur le Maire rappelle à la population que seules les eaux pluviales sont admises en écoulement sur la voie publique. Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'exercer son « pouvoir » de police en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire prend bonne note de cette décision et informera les propriétaires après constatation de leur « devoir » en ce domaine.

En cas de récidive, un appui sera demandé à la Gendarmerie pour notifier les contrevenants.

4-Equipe de 2020 : Madame MARCHE fait part de l'approche des élections et demande au Conseil d'informer Monsieur le Maire des intentions de chacun.

g)- Q.d. Monsieur AUMONIER :

1- Arbustes poussent dans le mur de l'église : Monsieur le Maire remercie Monsieur AUMONIER pour ce signalement et sera ajouté au besoin de nettoyage des gouttières de l'Eglise.

2- nouveaux gîtes PC ? Les gîtes relevés rue Grande ont fait l'objet soit d'un permis de construire, soit d'une demande préalable. La DDTM a accordé ces modifications administratives. Pour la commune ces dossiers sont conformes mais leurs gestion relève du domaine privé.

3- Chemin transversal : Un chemin est envahi de ronces, les riverains y trouvent leur compte en matière de sécurité mais Monsieur le Maire proposera prochainement un nettoyage qui sera réalisé par Galmel Paysage.

Le Conseil n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 00.
